

Mise à jour :
le 20/12/2022

BENEFICIAIRES															REG	MSA	AIDES FINANCIERES	
BENEFICIAIRES			SECTEUR DE L'AIDE					TYPE D'AIDE										
ENTREPRISES	ASSOCIATIONS	COLLECTIVITES	ELEVAGE	EQUITATION	COURSE	HIPPOMOBILITE TRAVAIL	TRANSVERSAL	HORS INVESTISSEMENTS			INVESTISSEMENTS							
								AIDE A LA CREATION ENTREPRISE	AIDE A L'EMPLOI	AIDE A LA PRODUCTION VALORISATION	AIDE A L'EVENEMENTIEL	AIDE ENERGETIQUE	FINANCEMENT	MATERIEL EQUIPEMENTS INSTALLATION	NUMERIQUE	TOURISME	TRANSITION ECOLOGIQUE	INVESTISSEMENTS
AIDES EUROPEENNES																		
Guide des aides européennes pour la filière Equine																		
L'élaboration de ce guide est de permettre aux acteurs du monde des équidés en France de mieux tirer parti des aides allouées par l'Union européenne au développement rural et au soutien à l'activité agricole et au-delà celle du développement des territoires ruraux. Lien																		
X	X	X	X	X	X	X	X											
AIDES NATIONALES																		
Le Fonds « d'Encouragement aux Projets Equestres Régionaux Ou Nationaux » (EPERON)																		
Le Fonds EPERON est un soutien financier aux projets innovants et structurants. Les projets présentés au Fonds EPERON doivent être localisés en France et dans les départements ou territoires d'outre-mer. Le Fonds EPERON intervient en complément d'autres cofinancements : Europe, Etat, Région, Département, Commune, fonds privés...																		
X	X	X	X	X	X	X												X
Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE)																		
Ce dispositif vise à soutenir l'investissement productif et non productif dans les exploitations agricoles dans le cadre d'un projet global d'investissement afin d'améliorer de façon durable et globale la situation économique, sanitaire et sociale de l'exploitation, d'améliorer leur autonomie et le niveau global de leur performance environnementale. Ce dispositif fonctionne par appels à projet. Une aide de 30 à 80% selon les opérations mentionnées dans l'appel à projet (Se référer aux appels à projets dont le contenu se trouve via le lien en fonction de la localisation du siège d'exploitation et du projet). Les appels à projets 2021 intègrent le pacte « biosécurité et bien-être animal » du plan de relance du ministère de l'Agriculture. Il est à noter également que le soutien à la plantation de haies fera l'objet d'un dispositif spécifique qui sera lancé au printemps.																		
X			X											X				X
Pacte de Biosécurité																		
Le volet agricole du Plan de Relance comprend des actions spécifiques pour les filières animales pour accompagner leur modernisation. La mesure « pacte biosécurité et bien-être animal » s'adresse aux exploitations agricoles et vise à accompagner les éleveurs, dans l'adaptation de leur exploitation, pour répondre aux enjeux sur le bien-être animal et la biosécurité, eu égard à la nécessité de prévenir les risques sanitaires dans le contexte actuel. Cette mesure, dotée de 100 M€ regroupe deux dispositifs : *Formation des éleveurs à la biosécurité pour la prévention des zoonoses et au bien-être animal, *Soutenir les investissements permettant de renforcer la prévention des maladies animales et d'assurer une amélioration des conditions d'élevage au regard du bien-être animal. Il s'adresse à toutes les filières animales, dont la filière équine.																		
X			X															X
Installation des jeunes agriculteurs (+18 ans / -40 ans)																		
Les aides à l'installation visent à soutenir financièrement les jeunes agriculteurs pour leur première installation et à favoriser la viabilité économique de leur projet. Cette aide est financée par les crédits européens sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et des crédits nationaux. Cette aide concerne toute personne qui souhaite s'installer comme exploitant agricole à titre individuel ou au sein d'une société agricole.																		
X			X					X										X
Installation des jeunes agriculteurs / FINANCEMENTS																		
Il existe de nombreuses solutions pour vous permettre de financer votre projet : *Aides financières, *Fonds d'investissement, *Garanties bancaires, *Prêts, prêts participatifs, etc. Les conseillers des Points Accueil Installation disposent d'un accès à une base de données nationale répertoriant l'ensemble des financements mobilisables pour la création ou la reprise d'une exploitation. Ils pourront vous indiquer ceux qui correspondent à vos besoins.																		
X			X					X										X
Installation et dotation des jeunes agriculteurs																		
Les futurs agriculteurs, s'installant pour la première fois, âgés de moins de 40 ans et titulaires d'un diplôme agricole de niveau IV.																		
X			X					X										X
ACRE (aide à la création d'entreprises pour les demandeurs d'emploi)																		
L'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre) consiste en une exonération partielle de charges sociales, dite exonération de début d'activité, et un accompagnement pendant les premières années d'activité. Elle permet aussi à certains bénéficiaires de prétendre à d'autres formes d'aides. Les conditions d'attribution de l'Acre (bénéficiaires, formalités et taux d'exonération) dépendent de la date de votre souscription au dispositif (depuis le 1er janvier 2020 ou avant cette date).																		
X			X	X	X	X	X	X	X									
Aide PAC																		
Vous exploitez des surfaces en herbes, vous êtes éleveur, entraîneur, cavalier, centre équestre à titre principal ou secondaire, vous pouvez peut-être bénéficier d'aides PAC si vous êtes nouvellement installé ou si vos surfaces ont été déclarées à la PAC en 2015.																		
X	X	X	X	X	X	X							X					X
Aide pour les femmes : la garantie égalité femme																		
La garantie EGALITE femmes (ex FGIF) est le seul dispositif national dédié aux femmes entrepreneures. Son objectif est de faciliter l'accès au crédit bancaire des femmes pour financer la création, la reprise ou le développement de leur entreprise.																		
X			X	X	X	X	X	X					X					
Le prêt d'honneur Initiative France																		
Si vous ne disposez pas d'un apport personnel suffisant pour obtenir un emprunt bancaire permettant de boucler le financement de votre projet de création ou reprise d'entreprise, il vous est possible de renforcer cet apport en sollicitant un prêt sans intérêts ni garanties que vous vous engagez à rembourser "sur l'honneur". L'obtention d'un tel prêt crédibilise le projet de création ou de reprise et a un effet de levier significatif pour l'obtention d'un financement bancaire complémentaire. Cela permet par ailleurs de bénéficier de l'accompagnement de l'organisme qui vous l'accorde pendant la phase de démarrage et de premier développement de votre activité. Deux avantages considérables pour la réussite de votre entreprise !																		
X	X	X	X	X	X	X	X	X										X
Wom'energy : le programme d'entrepreneuriat au féminin prêt d'honneur																		
Réseau Entreprendre a pour finalité la création de PME et d'ETI sur les territoires. Réseau de chefs d'entreprise bénévoles, Réseau Entreprendre accompagne des entrepreneurs à potentiel de création d'emplois pour les aider à réussir leur création, reprise ou croissance d'entreprise.																		
X			X	X	X	X	X	X										
Création d'entreprise : les alternatives au prêt bancaire																		
Vous souhaitez créer votre entreprise ou vous développer et vous avez du mal à obtenir un prêt de votre banque ? Il existe d'autres moyens pour obtenir des financements ! Business angels, financement participatif etc. Tour d'horizon des solutions alternatives.																		
X			X	X	X	X	X	X										X
les référents uniques pour l'investissement																		
Vous êtes entrepreneur et souhaitez développer votre entreprise ? Faites appel aux référents uniques pour l'investissement ! Découvrez ces experts du développement économique qui peuvent vous accompagner dans vos projets d'investissement. On vous explique tout.																		
X			X	X	X	X	X	X					X					X
Crowdfunding : tout savoir avant de se lancer																		
Vous êtes créateur ou repreneur d'entreprise, ou bien entrepreneur souhaitant développer votre activité, mais vous ne voulez pas ou ne pouvez pas faire appel à un prêt bancaire classique ? Connaissiez-vous le crowdfunding ou « financement participatif » ? Cette solution de financement en plein essor est peut-être faite pour vous ! On vous explique tout.																		
X			X	X	X	X	X	X										
Financement de nouvelles missions de Service Civique																		
Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, sur au moins 24 heures par semaine, en France ou à l'étranger. Il est ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap. Les missions de Service Civique peuvent se déployer dans l'un des 9 domaines prioritaires pour la Nation suivants : éducation, solidarité, sport, culture et loisirs, environnement, santé, mémoire et citoyenneté, intervention d'urgence, développement international et action humanitaire. Le volontaire effectue une mission complémentaire de l'action des salariés, des stagiaires ou des bénévoles de la structure d'accueil, à laquelle il ne se substitue pas. Le jeune volontaire bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur désigné au sein de l'organisme qui l'accueille et d'une indemnisation par l'Etat (ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports) à hauteur de 523 € bruts (473 € nets) par mois. La structure d'accueil prend en charge un soutien complémentaire aux frais d'alimentation ou de transports à hauteur de 107 € par mois. Les organismes d'accueil sans but lucratif bénéficient par ailleurs d'un soutien spécifique de l'État de 100 € par mois pendant la durée de la mission.																		
X	X	X	X	X	X	X	X		X									
Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés																		
Diverses aides sont proposées pour permettre aux employeurs de mettre en place plus facilement les aménagements nécessaires à l'accueil et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. L'octroi de ces aides est notamment assuré par l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle : L'Agefiph.																		
X	X	X	X	X	X	X	X		X									
Aide aux employeurs qui recrutent en apprentissage																		
Une aide financière de : * 5 000 € pour les mineurs à * 8 000 € pour un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus) pour la 1ère année de chaque contrat d'apprentissage conclu préparant à un diplôme jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP).																		
X	X	X	X	X	X	X	X		X									

clous le 2 mai 2022

modif

fini en 2021 ?

